



Mise de bois de bois de la Gruyère 2020

Règlement pour les vendeurs

1. Assortiments recherchés

La liste suivante récapitule les essences recherchées. Elle se veut informative et non exhaustive.

Résineux

Epicéa, Sapin, Mélèze, Douglas	Qualité supérieure (menuiserie, qualité A et A-B)
Arolle, If	Toutes billes bienvenues, indépendamment de la qualité et de la longueur.
Pin sylvestre, Pin Weymouth	Essence peu recherchée.

Feuillus

Hêtre	Qualité A L1, L2, L3. Nous vous rendons attentifs aux prix de vente pratiqués actuellement dont le niveau n'est pas le plus haut.
Frêne, Erable sycomore, Tilleul, Bouleau, Merisier	Qualité A et B L1, L2, L3
Chêne, Chêne rouge, Robinier	Qualité moyenne et supérieure. Laisser plutôt long ; ainsi les acheteurs visualisent mieux comment valoriser la qualité.
Cormier, Orme, Verne noire, Alisier, Epine blanche, Prunelier, Noyer, Buis, essences exotiques, etc.	Toutes billes bienvenues !
Fruitiers de forêt ou de verger (Pommier, Poirier, Cerisier, Prunier, Cognassier, etc.)	Tous les fruitiers sont recherchés, quelque soient leurs dimensions. Même en cas de pourriture partielle, n'hésitez pas à les proposer. N'hésitez pas à proposer les fruitiers de vergers !
Erable plane	Essence peu recherchée.

N'hésitez pas à proposer d'autres essences (séquoia, thuya, etc.) ou des formes d'arbres particulières comme des loupes ou autres ne figurant pas sur cette liste ! En cas de doute vous pouvez joindre François Sottas au 079 742 12 63 ou par mail : francois.sottas@foretgruyere.ch
Vous pouvez consulter l'Annexe 1 pour vous faire une idée des billes particulières que nous recherchons également.

2. Principes de mise en vente

2.1. Vente des billes de façon individuelle ou par lot

Lors de l'annonce des bois, le vendeur a la possibilité de vendre ses billes individuellement ou en lot.

- **Pour les billes d'Épicéa, Sapin, Mélèze, Douglas, Hêtre, Erable, Frêne et Tilleul** : Le vendeur a le choix de vendre chacune de ses billes de façon individuelle ou par lot. Si le vendeur opte pour une vente par lot, les billes en question seront regroupées avec d'autres billes de la même essence provenant d'autres vendeurs dont la qualité est homogène.
Si le vendeur souhaite qu'un lot soit formé uniquement de ses billes d'une même essence, il peut le faire en mentionnant sa volonté dans la case « remarques » lors de l'annonce des bois.
- **Pour les autres essences** : Les billes seront vendues de façon individuelle.

2.2. Vente au m3 ou à la pièce

Pour toutes les billes d'essences spéciales représentant un petit volume (dans tous les cas < 1m3), le vendeur a la possibilité de choisir, lors de l'annonce des bois, que l'enchère se fasse sur la pièce en question ou au m3 :

- **M3** : La bille sera vendue au m3.
- **A la pièce** : La bille sera vendue à la pièce. L'idée de cette option est de valoriser encore davantage les assortiments rares et représentant un volume très faible (Ex : prunelier L : 1m / diamètre : 15cm).

2.3. Prix de vente minimal

Les vendeurs ont la possibilité de définir un prix minimal en-dessous duquel ils ne sont pas d'accord de vendre. En cas de besoin, l'organisateur prendra contact avec le vendeur pour ajuster ce prix.

2.4. Offres écrites avec surenchères à la criée

Une fois les bois exposés, les acheteurs ont environ 2 semaines pour faire des offres écrites. Le jour de la mise, ces offres sont ouvertes en présence d'au moins 2 membres du comité d'organisation. Lors de la mise, les acheteurs présents ont la possibilité de faire une surenchère à la criée pour toutes les billes exposées. Les billes sont vendues à l'offre la plus haute, pour autant que le prix minimal défini par le vendeur soit atteint.

3. Règles à respecter

1. **Responsabilité des vendeurs** : Les bois entreposés sur la place de la mise sont sous la responsabilité du vendeur jusqu'au moment de l'adjudication.
2. **Frais de mise en vente** : La mise en vente sera facturée 20 CHF/m3 aux vendeurs pour toutes les billes ayant trouvé acquéreur.
3. **Transport** : Le transport est à la charge du vendeur. **Nous vous invitons à vous regrouper pour les transports de façon à réduire les coûts. Si vous ne savez pas comment transporter vos bois, n'hésitez pas à nous contacter pour trouver une solution.**

4. **Chablis** : Les bois provenant de chablis ou d'arbres endommagés doivent obligatoirement avoir une remarque y relative dans le fichier Excel d'annonce.
5. **Autre provenance que la forêt** : Les bois provenant de vergers, parcs ou d'autres provenances que la forêt doivent obligatoirement avoir une remarque y relative dans le fichier Excel d'annonce.
6. **Principe de mise en vente** : Lors de l'annonce des bois, le vendeur est invité à choisir si la bille est vendue individuellement ou en lot et par m3 ou pour la pièce. En cas de besoin, l'organisateur prendra contact avec le vendeur pour affiner ce choix.
7. **Prix de vente** : Lors de l'annonce des bois, le vendeur communique le prix minimal (TVA excl.) auquel il est d'accord de vendre. En cas de besoin, l'organisateur prendra contact avec le vendeur pour ajuster ce prix.
8. **Adjudication** : Les vendeurs ou leur représentant sont invités à être présents lors de la mise à la criée. En leur absence, et sans indication contraire de leur part, l'organisateur prononce l'adjudication au plus offrant, sous réserve que le prix minimal soit atteint.
9. **Bois invendu** : Les bois invendus restent propriété du vendeur. Ils doivent être évacués par ce dernier. Sur demande du vendeur, l'organisateur prêtera son concours pour leur commercialisation, dans la mesure du possible.
10. **Cubage** : Les bois doivent être numérotés et cubés sur ou sous écorce. **Lors de la saisie des billes dans le fichier Excel, le mode de cubage sera spécifié automatiquement.**
Pour les bois cubés sur écorce, la déduction de l'écorce est calculée automatiquement selon l'annexe A3 (p. 76-77) des Usages suisses du commerce du bois brut (éd. 2010). La déduction donnée dans l'annexe A3 est interprétée comme valeur centrale d'une classe de diamètre. (Exemple pour du chêne : toutes les billes d'un diamètre de 48 à 52 cm recevront la même déduction de 14.7%).
11. **Déduction volontaire** : Le vendeur peut appliquer une déduction volontaire (%) sur le volume sous écorce.
12. **Qualité** : Les grumes sont mises en vente sans indication de la qualité.
13. **Préparation des bois** : Ebranchage et débitage propres, les bois sont affranchis aux 2 bouts.
14. **Surmesure** : Résineux : 2% de la longueur, mais au minimum 10 cm / Feuillus : 3% de la longueur, mais au minimum 15 cm.
15. **Paiement des vendeurs** : Dans les 30 jours, à partir du jour de la mise, sans escompte.
16. **Garantie** : L'organisateur agit pour compte et au nom des vendeurs. Il ne garantit pas le paiement des bois en cas de défaut du débiteur.

Tous les autres aspects sont régis par les Usages suisses du commerce du bois brut (éd. 2010).

Tout vendeur s'engage à respecter ces règles.

4. Délais à respecter

- Annonce définitive des bois à francois.sottas@foretgruyere.ch : **7 février 2020**
Les vendeurs sont invités à annoncer leurs bois tout au long de l'hiver et ne pas attendre le délai pour tout annoncer. Cela facilite grandement l'organisation de l'évènement.
- Livraison des bois sur place : **du 10 au 19 février 2020**

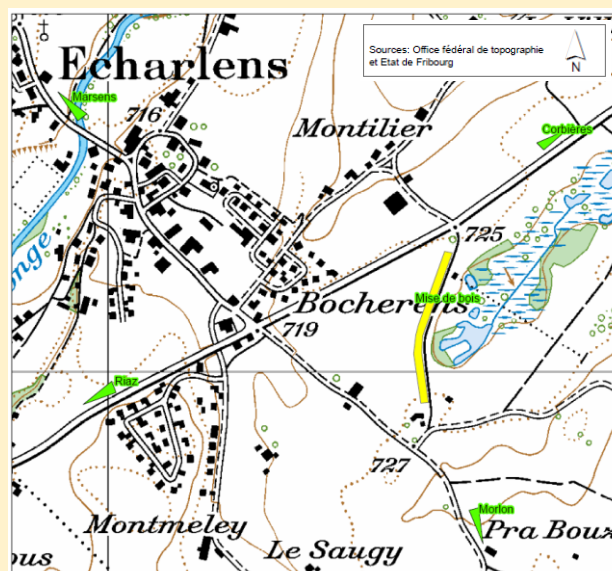
Tout vendeur s'engage à respecter ces délais.

5. Calendrier

- Information aux vendeurs : Fin septembre – début octobre 2019
- Information aux acheteurs : mi-décembre 2019
- Annonce définitive des bois par les vendeurs : 7 février 2020
- Livraison des bois sur place : 10 au 19 février 2020
- Validation définitive de la liste des bois et billes officiellement visibles : 22 février 2020
- Délai pour la remise des offres écrites : 5 mars 2020 (date de réception)
- Surenchère à la criée : 6 mars 2020, 14h00
- Envoi des décomptes aux acheteurs et vendeurs : courant mars 2020

6. Plan de l'emplacement

La surenchère à la criée se fait au stand de tir à 1646 Echarlens.



7. Contacts

- Organisation générale : **François Sottas** – 079 742 12 63, francois.sottas@foretgruyere.ch
- Organisation de la place de vente : **Patrick Ecoffey** – 079 743 02 34, berra@berra-gibloux.ch

ForêtGruyère

Version du 13.12.2019

ForêtGruyère – Rue du Marché 12 – 1630 Bulle – 026 305 23 61 – contact@foretgruyere.ch – <https://foretgruyere.ch>

TVA No CHE-108.242.352 - IBAN CH09 0076 8300 1370 3480 8

Annexe 1 : Exemples de billes particulières

- **Fruitiers et arbres de verger ou parc** : ne pas hésiter à les proposer même en cas de pourriture partielle. Nous sommes volontiers à disposition en cas de doute.



Exemple 1. Pommier : L = 1.60m / diam =25 cm



Exemple 2. Noyer : L=2m / diam =50cm

- **Buissons particuliers, même si les diamètres sont faibles** : Ex. Buis / Epines / etc.
- **Essences exotiques** : Ex. Cèdre / Robinier / Tulipier / Olivier / Thuya / Sequoia / etc.
- **Formes particulières** : Ex. Loupes / etc.



Exemple 3. Loupe de sapin blanc.

N'hésitez surtout pas à nous contacter pour poser vos questions concernant l'opportunité de vendre une bille ou si vous ne savez pas comment transporter vos bois. Nous trouverons une solution.